



## Du produit banal ... au conseil à valeur ajoutée !

Newsletter n°16-359 du 194 avril 2016



**PIERRE YVES LAGARDE**  
Conseil aux dirigeants



**Quoi de plus commun qu'un contrat d'assurance-vie ou qu'un contrat de retraite dit « Madelin » ? Tout travailleur non salarié en a souscrit, ou s'est posé la question d'en souscrire. Les critères de choix entre ces deux véhicules de capitalisation semblent simplissimes... : plus la pression fiscale augmente, plus le Madelin, fiscalement déductible, s'impose.**

**Cela nous semble tout sauf évident !**

On pourrait même défendre la thèse exactement inverse : le contribuable modeste, qui risque fort de devenir un retraité modeste, avec un patrimoine relativement faible, devrait privilégier les produits en rente viagère. Non pas en raison de l'avantage fiscal offert par la déductibilité des cotisations – la faible imposition en phase active ne permet pas un sponsoring fiscal important – mais en raison de la sécurité économique qu'offre la rente viagère : ne pas pouvoir survivre à son argent.

Au contraire, l'actif à forts revenus peut préserver sa liberté en évitant l'aliénation de son capital. Il dispose des réserves patrimoniales suffisantes pour financer son éventuelle longévité.

Nous constatons donc que, si cette approche binaire ne fonctionne pas, la stratégie visant à arbitrer ou doser Madelin et assurance-vie est tout sauf simple.

Elle constitue même un terrain de jeu intéressant pour le conseil : comment produire de la valeur ajoutée en manipulant des produits extrêmement banals ? Illustration par l'exemple.

## I – Approche économique – étude de cas I

- **Données du cas**



Age assuré	45
Age conjoint	45
Taux de réversion souhaité	60%
Age de départ en retraite	62
Rendement net en phase d'épargne	2%
Part(s) du foyer fiscal	2
Part(s) au titre des enfants à charge	1
Revenu annuel du client, net de charges	110 000
Autres revenus imposables du foyer	30 000
Taux d'imposition de la rente viagère	30%

- **Capacité d'épargne annuelle, à coût identique pour l'entreprise**

Madelin retraite : sponsoring fiscal 34,13%	20 000
Assurance-vie	13 175

- **Résultats de l'épargne, au moment du départ en retraite**

Madelin retraite - rente disponible	9 528
Assurance-vie - capital disponible	261 014

La rente disponible correspond à la rente brute, issue de la transformation du capital constitutif en rente viagère, après déduction des prélèvements sociaux et fiscaux.

- **Méthode de comparaison entre Madelin et assurance-vie**

Comparer une rente viagère nette de tous prélèvements et la valeur de rachat d'un contrat d'assurance-vie ne sonne pas comme une évidence. Nous retenons la méthode suivante : pendant combien d'années l'assuré pourrait-il opérer un rachat net égal à la rente nette ?

**Dans notre cas, 27 rachats nets de 9 528 € sont possibles.**



Le rendement financier en phase de service s'impose comme un des éléments importants du calcul et donc du conseil.

L'assurance-vie permet de continuer à gérer le capital non encore racheté. Le crédientier ne maîtrise plus la stratégie d'investissement, pas plus que la politique de l'assureur vis-à-vis des crédientiers.

Dans cet exemple, nous avons considéré un taux de rendement identique pour l'assurance-vie et la rente nette.

## 2 – Des résultats très sensibles aux options de calcul – étude de cas 2

- **Données du cas**



Age assuré	45
Age conjoint	45
Taux de réversion souhaité	60%
Age de départ en retraite	62
Rendement net en phase d'épargne	2%
Part(s) du foyer fiscal	2
Part(s) au titre des enfants à charge	0
Revenu annuel du client, net de charges	300 000
Autres revenus imposables du foyer	0
Taux d'imposition de la rente viagère	41%

- **Capacité d'épargne annuelle à coût identique pour l'entreprise**

Madelin retraite : sponsoring fiscal 44,03%	20 000
Assurance-vie	11 195

- **Résultats de l'épargne, au moment du départ en retraite**

Madelin retraite - rente disponible	7 963
Assurance-vie - capital disponible	2210

- **Comparaison entre Madelin et assurance-vie**

**Dans notre cas, 39 rachats nets de 7 963 € sont possibles.**

Les résultats ne sont décidément pas toujours intuitifs. Avec une fiscalité pourtant supérieure en phase de capitalisation, l'assurance-vie présente ici une meilleure efficacité. La première raison, c'est le taux d'imposition en phase de service : 41 %. La seconde raison, c'est que nous avons considéré, pendant la phase de retraite, un taux de rendement de l'assurance-vie supérieur de 2% à celui de la rente viagère. Soit l'hypothèse selon laquelle la valeur de rachat du contrat d'assurance-vie continue à être investie de façon pertinente, quand le crédientier ne maîtrise plus rien et ne peut réagir à une revalorisation éventuellement décevante de sa rente.

### Conclusion :

Cette petite problématique – arbitrer ou combiner l'épargne retraite entre Madelin et assurance-vie - concentre en fait 3 ingrédients qui font la joie d'un conseil.

1. **Il n'y a pas de réponse universelle.** C'est ici le règne de notre formule préférée, lorsque le client nous interroge sur la bonne solution : « ça dépend ! ».
2. **Les résultats sont extrêmement sensibles aux options de calcul.** C'est l'occasion de rappeler que l'un des périmètres privilégiés du CGPI devrait être, selon nous, la modélisation économique. Peu de juristes voudront le concurrencer sur ce terrain ...
3. **L'industrialisation du conseil est aisée.** Une fois le modèle de calcul réalisé, on aboutit à ce sentiment magique : produire de la valeur ajoutée personnalisée, avec une chaîne de production industrielle.

## POUR UNE BONNE MAITRISE DE CES SUJETS... RENDEZ VOUS POUR NOTRE FORMATION

Des produits à la stratégie...

Animée par **PIERRE YVES LAGARDE ET STEPHANE PILLEYRE**  
**PROPOSEE A PARIS LE 28 MAI 2016**

**POUR OBTENIR DES DETAILS ET VOUS INSCRIRE A CETTE FORMATION**

[Cliquez ici](#)

### Nos prochaines formations

Assurance-vie  
1 jour

PARIS

26 avril 2016

Stéphane PILLEYRE

Je m'inscris ▶

Maîtriser les  
déclarations  
fiscales | jour

PARIS

27 avril 2016

Stéphane PILLEYRE

Je m'inscris ▶

<b>DES PRODUITS A LA STRATEGIE...</b> (1 jour)	<b>PARIS</b> 28 avril 2016	Pierre-Yves LAGARDE Stéphane PILLEYRE	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>
<b>REMUNERATION DU DIRIGEANT</b> (2 jours)	<b>PARIS</b> 10 et 11 mai 2016	Pierre-Yves LAGARDE	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>
<b>STRATEGIES D'ENCAPSULEMENT</b> (1 jour)	<b>PARIS</b> 19 mai 2016	Pierre-Yves LAGARDE et Frédéric AUMONT	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>
<b>PATRIMOINE INTERNATIONAL</b> (1 jour)	<b>PARIS</b> 24 mai 2016	Yasmin BAILLY-SELVI	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>
<b>ISF PATRIMOINE PRIVE ET PRO</b> (1 jour)	<b>PARIS</b> 25 mai 2016	Jacques DUHEM Yasmin BAILLY-SELVI	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>
<b>FISCALITE CESSION D'ENTREPRISES</b> (1 jour)	<b>PARIS</b> 26 mai 2016	Jacques DUHEM	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>
ANTICIPER LES RISQUES DE DÉCÈS ET/OU D'INCAPACITÉ DU CHEF D'ENTREPRISE SUR L'OUTIL PROFESSIONNEL (1 JOUR)	<b>PARIS</b> 14 juin 2016	Frédéric AUMONT	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>
<b>Les sociétés holding</b> 2 jours	<b>PARIS</b> 16 ET 17 juin 2016	Jacques DUHEM Pierre Yves LAGARDE	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>
ANTICIPER LES RISQUES DE DÉCÈS ET/OU D'INCAPACITÉ DU CHEF D'ENTREPRISE SUR L'OUTIL PROFESSIONNEL (1 JOUR)	<b>LYON</b> 21 juin 2016	Frédéric AUMONT	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>
<b>Stratégies retraite</b> 1 jour	<b>MONTPELLIER</b> 23 juin 2016	Valérie BATIGNE	<a href="#">Je m'inscris ▶</a>

Stratégies  
retraite  
1 jour

PARIS

30 juin 2016

Valérie BATIGNE

Je m'inscris ▶

### SEMINAIRE DE RENTREE

#### JACQUES DUHEM STEPHANE PILLEYRE SERGE ANOUCHIAN FREDERIC FRISH

Nous vous proposons pour la cinquième année consécutive, notre séminaire de rentrée à CLERMONT FERRAND sur le thème de la pratique de l'ingénierie patrimoniale.

Une formation pour des praticiens par des praticiens.

Cette année interviendront, JACQUES DUHEM, STEPHANE PILLEYRE, SERGE ANOUCHIAN (Expert-comptable) et FREDERIC FRISH (Notaire)

Les thèmes d'actualités qui seront traités sont :

**Le statut de loueur en meublé... Comment anticiper et gérer ses difficultés d'application;**  
**L'assurance-vie: A la recherche d'une sécurité et d'une optimisation dans l'ère post-Bacquet;**

**Financement des actifs patrimoniaux : Optimisation patrimoniale des prêts et des garanties.**

CLERMONT-FERRAND

Du 01/09/2016 au 02/09/2016

Je m'inscris ▶